

ÉTATS FINANCIERS DU FONDS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (FSST) DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

Le 17 mars dernier, le conseil d'administration de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a approuvé les états financiers de la CSST et du FSST pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Ces résultats financiers du FSST se traduisent par un excédent des revenus sur les dépenses de 375,6 millions de dollars que l'on peut ventiler de la façon suivante :

- Résultat relatif à l'application de la politique de capitalisation	(92,1) millions \$
- Surplus relatif au taux de rendement réel	526,0 millions \$
- Déficit des opérations de l'exercice courant	(58,3) millions \$

Un tel résultat est attribuable à de nouvelles normes comptables édictées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). En gros, ces nouvelles règles font en sorte que les placements doivent être présentés au bilan sur la base de la juste valeur marchande et les revenus y afférents entièrement inscrits dans l'année courante, plutôt que de les amortir sur cinq ans comme auparavant. N'eût été ces nouvelles dispositions, c'est plutôt un déficit de 429 millions de dollars qui aurait été annoncé par la CSST.

Au 31 décembre 2004, le degré de capitalisation du FSST était de 82,4 % alors qu'il s'établissait à 84,2 % au 31 décembre 2003.

*Par Robert Borduas
Vice-président - Santé, sécurité et relations du travail
rborduas@cpq.qc.ca*